Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du

FRESH BOOST SALT 50/50 v/v - SALT 19.6mg/mL E-liquide vrac

produit/désignation Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit SALTFRESHBOOST-19.6 UFI: 8J21-J0GC-400S-TDKK

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LEVEST

13 Rue George Auric 75019 PARIS France

Téléphone: +33 (0)1 48 15 01 45

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : LACTATE DE NICOTINE (CAS No.: 15197-02-1) | propane-1,2-diol (CAS No.: 57-55-6) | 1,2,3

Propanetriol (CAS No.: 56-81-5)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

21/10/2022 - Français 1/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver le visage/les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Phrases EUH	: Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
1,2,3 Propanetriol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	> 45 - <= 55	Not Classified	Non applicable
propane-1,2-diol	n°CAS : 57-55-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-338-0	> 40 - <= 50	Not Classified	Non applicable
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbut yramide	n°CAS : 51115-67-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 256-974-4	> 2,5 - <= 5	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
LACTATE DE NICOTINE	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	> 2,5 - <= 3	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 1 Inhalation - H330 Acute Tox. 1 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	ETA oral 5 ATE dermal 5 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,05

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	- En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors
	de la zone contaminée.

21/10/2022 - Français 2/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

	 Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Veiller à un apport d'air frais. Demander immédiatement un avis médical. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement apès plusieurs heures; consulter impérativement un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. 	
Après contact avec la peau	 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immediatement les vêtements souillés/imprégnés et les laver avant réutilisation. Demander immédiatement un avis médical. En cas d'arrêt cardiaque pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire. 	
Après contact avec les yeux	 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de trouble, consulter un ophtamologiste. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue. 	
En cas d'ingestion	 Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre ANTI-POISON Ne pas laisser la victime sans surveillance. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident. 	
4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés		
Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des irritations, rougeurs, sensations de brulûre, nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarhées, maux de tête, transpiration, faiblesses, vertiges, confusion, douleurs.	
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Aucune information disponible.	
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Peut provoquer une irrritation des yeux.	
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.	
	immédiats et traitements particuliers nécessaires	
- Traitement symptomatique. Administration d'antic		
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l	'incondia	

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre
	- Dioxyde de carbone (CO2)
	- Mousse
	- Poudre d'extinction

21/10/2022 - Français 3/14

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou</u> - Produits de combustion dangereux du mélange

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

			•	· ·	
Pour les non-secouristes	- - -	Assurer une Utiliser un éd Se protéger	personnes en li aération suffisa quipement de p des effets des v ne protection re	ante. rotection perso vapeurs, pouss	onnel. sières et aérosols
Pour les secouristes	8 -	8). Se protéger		vapeurs, pouss	duel (voir rubrique sières et aérosols

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	 Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.
Méthodes et matériel de nettoyage	 Ventiler la zone concernée. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Recueillir à l'état sec avec précaution. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

21/10/2022 - Français 4/14

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

- L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.
- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Voir section 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- à proximité immédiate de la zone de travail, il doit y avoir: Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques
- Entreposer dans un local frais et aéré. Stocker dans le fût ou le container d'origine plein et fermé pour eviter les excès d'oxydation. Stocker certicalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir à l'ecart de l'air et de la lumière.
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

21/10/2022 - Français 5/14

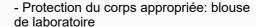
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



Date d'émission : 17.10.2022

Version: 1





- Porter les gants de protection homologués



- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.
- Indications détaillées: voir scénarios d'exposition en annexe à cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	Aspect
Couleur		Odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion		Aucune donnée disponible
Point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point éclair		> 70 °C
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosiv	ité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosi	vité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Densité		1,12 kg/l < V < 1,16 kg/l
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible

21/10/2022 - Français 6/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

	Taille des particules	Aucune donnée disponible
--	-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2 - Mortel par contact cutané
	- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2 - Mortel par inhalation
	- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2 - Mortel en cas d'ingestion

Toxicité : Mélange

L	∟D50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
L	_D50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible

21/10/2022 - Français 7/14

12.1 - Toxicité

FRESH BOOST SALT 50/50 v/v - SALT 19.6mg/mL E-liquide vrac

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

LD50 dermal (rabbit) LC50 inhalation (rat) LC50 inhalation dusts and mists (rat) LC50 inhalation dusts and mists (rat) LC50 inhalation vapours (rat) - Mucune donnée disponible - Mortel par contact cutané. - Mortel par inhalation. - Très toxique par inhalation. - DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. - Substances 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) - Non classé
LC50 inhalation dusts and mists (rat) LC50 inhalation vapours (rat) Aucune donnée disponible - Mortel par contact cutané Mortel en cas d'ingestion Mortel par inhalation Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. DXICITE SUBSTANCES 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat) - Mortel par contact cutané Mortel en cas d'ingestion Mortel par inhalation Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. Dxicité : Substances 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) - Non classé - Non classé
- Mortel par contact cutané Mortel en cas d'ingestion Mortel par inhalation Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. Discription des composants du mélange n'a pas été étudiée. 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) - Non classé - Non classé
- Mortel en cas d'ingestion Mortel par inhalation Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. DXICITE DATE DATE
- Mortel par inhalation Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. DESTRUCTION DESTRUCTION DESTRUCTION DESTRUCTION
- Très toxique par inhalation DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. DXICITÉ : Substances 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4)
- DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat) - DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée
- DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat) - Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée
- Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été etablies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée
base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée. 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4) LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée
LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée - Non classé
LD50 oral (rat) 500 mg/kg < V < 1000 mg/kg orrosion cutanée/irritation utanée - Non classé
orrosion cutanée/irritation - Non classé utanée
<u>utanée</u>
ésions oculaires - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux raves/irritation oculaire
- Irritant pour les yeux.
ensibilisation respiratoire ou Non classé utanée
utagénicité sur les cellules - Non classé erminales
ancerogénité - Non classé
oxicité pour la reproduction - Non classé
- La nicotine cause des risques de malformation du foetus.
oxicité spécifique pour Non classé ertains organes cibles — xposition unique
- données manquantes
oxicité spécifique pour Non classé ertains organes cibles – kposition répétée
anger par aspiration - Non classé
1.2 - Informations sur les autres dangers
UBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité : Mélange

21/10/2022 - Français 8/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- CE50 Nicotine Daphnia magna 0.24 mg/l 48h
- CL50 Nicotine Oncorhynchus mykiss = 4 mg/l 96 h

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.
- 12.4 Mobilité dans le sol
- Aucune information disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- 12.7 Autres effets néfastes
- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	 Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Evacuation des eaux	 Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Précautions particulières à prendre	- Collecter les déchets séparément.

21/10/2022 - Français 9/14

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
- Le résidu doit rester sous surveillance.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) **UN3144** Numéro ONU (RID) **UN3144** Numéro ONU (ADN) **UN3144** Numéro ONU (IMDG) UN3144 Numéro ONU (IATA) **UN3144**

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations : COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION

unies (ADR) LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (LACTATE DE NICOTINE)

COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION Nom d'expédition des Nations :

unies (RID) LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (LACTATE DE NICOTINE)

Nom d'expédition des Nations : COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION

unies (ADN) LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (LACTATE DE NICOTINE)

Nom d'expédition des Nations : PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (LACTATE DE

unies (IMDG) NICOTINE)

Nom d'expédition des Nations : PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (LACTATE DE

unies (IATA) NICOTINE)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

10/14 21/10/2022 - Français

ADR Classe(s) de danger : 6.1

pour le transport

ADR Code de classification: : T1

<u>Pictogrammes</u>

6

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

Classe(s) de danger pour le : 6.1

transport (RID)
Pictogrammes

Classe(s) de danger pour le : 6.1

transport (ADN)
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le : 6.1

transport (IMDG)
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le : 6.1

transport (IATA)
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III
Groupe d'emballage (RID) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u> : Non <u>Polluant marin</u> : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

21/10/2022 - Français 11/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

ADR

ADR Code de classification: : T1
ADR Dispositions particulières : 43+274
ADR Quantité limitée (LQ) : 5L
Quantités exceptées ADR : E1

Instructions d'emballage ADR : P001 IBC03 LP01 R001

Dispositions spéciales d'emballage ADR

Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP19

<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>:

Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs:

pour vrac

Code-citerne ADR : L4BH

Dispositions spéciales citernes ADR : TU15 TE19

 Véhicule pour le transport en citerne
 :
 AT

 ADR catégorie de transport
 :
 2

 ADR code de restriction en tunnel
 :
 E

Dispositions spéciales chargement, déchargement et : CV13 CV28

manutention ADR

Dispositions spéciales - Colis : V12

Dispositions spéciales - Vrac

<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u> : S9 ADR Danger n° (code Kemler) : 60

RID

Dispositions particulières :

Quantité limitée (LQ)

Quantités exceptées

ADN

Dispositions particulières :

Quantité limitée (LQ)

Quantités exceptées :

IMDG

Dispositions particulières : 43 223 274

 Quantité limitée (LQ)
 :
 5 L

 Quantités exceptées
 :
 E1

Instructions d'emballage : P001 LP01

Dispositions spéciales d'emballage

Instruction(s) IBC : IBC03

Dispositions IBC

Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :

Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs

pour vrac

Codes EmS : F-A, S-A

Arrimage et manutention : Catégorie B

SW2

Séparation

Propriétés et observations :

21/10/2022 - Français 12/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

IATA

PCA - Quantités exceptées:E1PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage:Y642PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par:2L

emballage

PCA - Packing Instructions : 655
PCA - Quantité nette maximale par emballage : 661
CAO - Instructions d'emballage : 663
CAO - Quantité nette maximale par emballage : 220L
Dispositions particulières : A3 A4 A6
Code ERG : 6L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun

candidates

Substances Annex XIV Aucun
Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique - Aucune information disponible.

effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	17/10/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 1
Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

21/10/2022 - Français 13/14

Version: 1

Date d'émission : 17.10.2022

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé

*** *** ***

21/10/2022 - Français 14/14